

Toulouse, le 21 Mars 2016

# **CAV : «UNE ATTEINTE À LA DIGNITÉ HUMAINE...ET POURQUOI PAS LA TORTURE !»**

## **I- Tout sauf CAV : la révolution, c'est maintenant ou jamais !**

Pensant que le « pire » était derrière avec le règlement intérieur, l'arrivée de cette « catastrophe » dénommé CAV (Centre d'Appel Virtuel), véritable révolution « industrielle » du 21<sup>ème</sup> siècle version Teleperformance, dans un sens plus que déplorable, où même dans les pires cauchemars, il aurait été difficile d'imaginer un logiciel pareil. Toutefois, nos dirigeants, eux, ne manquent pas d'imagination, et pour ne pas les désigner par leurs noms afin de préserver l'anonymat, mais plutôt par leurs prénoms, avec d'un côté « les saboteurs » : « Lucio, Sylvie, Stéphane, Marcos, Ghylaine », de l'autre les « moutons » : « Mourad, Ingrid, Sabine », qui, au-delà de leur obligation de sécurité et loin de se soucier de la santé du personnel, leur seule préoccupation étant avant tout « Money, Money, Money ». En effet, les « saboteurs » des conditions de travail et de la santé des employés préfèrent ramener de nouveaux clients tels qu'APPLE..... Mince ! Au fait « chut !! », APPLE ne veut pas qu'on sache que ses activités sont sous-traitées. Trop tard ! A la liberté d'expression le principe et à la censure, l'exception.

### **Alors CAV, c'est quoi ?**

CAV, c'est avant tout, une surveillance accrue des activités des salariés avec une ingérence du donneur d'ordre, en vue de contrôler, notamment les pauses avec autorisation : il suffit d'appuyer via ce logiciel sur l'icône « pause », et si du « vert » apparaît, alors soufflez « ouf ! », ou allez « pisser » un bon coup... Ah non ! C'est interdit maintenant, mais votre pause est bien acceptée. Mais, s'il est en rouge, alors patience, votre pause est alors soit différée ("vous pourrez la prendre dans 5 heures"), soit refusée. Toutes les pauses sont comprises dedans : pause « pipi », déjeuner, panne, médicale, RH, historisation ...etc.

CAV, c'est aussi un contrôle permanent des écoutes par Numéricâble : le salarié sera « fliqué » de manière permanente et tout cela sans déclaration CNIL. A ces écoutes, s'ajoutent celles des superviseurs, des responsables qualités et ceux du Callcopy.

CAV, c'est enfin un contrôle de la productivité et des déplacements des salariés : Numéricâble prend le contrôle sur tout. Le temps nécessaire au traitement devient automatique. Le logiciel laissera au salarié un laps de temps très court, et le remettra en « dispo » automatiquement pour reprendre des appels, le traitement terminé ou pas.

**CAV, quelles conséquences ?** Perte d'autonomie, infantilisation, traitements humiliants et dégradants avec les demandes de pauses physiologiques, atteinte à la liberté de se déplacer, augmentations des arrêts maladies et de travail, multiplications de grévistes, licenciements, inaptitudes, augmentation des horaires aménagés, conflits internes, isolement puisque plus de pauses entre amis, perte de repères et de sens, stress, travail sous pression...



**SUD APPELLE A LA MOBILISATION !!!**

**LE VENDREDI 25 MARS 2016 de 14H à 17H**

**« TOUS ENSEMBLE, POUR NOS LIBERTES ET NOS  
DIGNITES ! »**